

STAGE



Agir efficacement en Conseil d'Administration

11 DECEMBRE à Nevers

Bourse du Travail, 2 Bd P. de Coubertin

Un stage d'une journée consacrée à :

Fonctionnement et compétences des instances de nos établissements (CA, commission permanente....) et leurs relations.

Leviers pour intervenir efficacement,

Budget, Compte financier, Engagements Financiers

Structure, TRMD et DHG,

Nouveautés

Le SNES-FSU58 vous invite à une journée de stage. Ce stage s'adresse aux collègues qui siègent ou qui envisagent de siéger en conseil d'administration.

Pour ce stage, vous serez obligatoirement libérés de vos cours sans obligation de rattrapage et avec maintien du traitement.

Chaque enseignant syndiqué ou non peut participer à cette journée. Pour cela, il faut déposer une demande d'autorisation d'absence de droit (voir verso) **avant le 11 novembre** auprès de votre chef d'établissement et envoyer le bulletin d'inscription par courrier ou mel (snes-nievre@dijon.snes.edu) .

Le conseil d'administration est légalement l'instance décisionnaire dans les collèges et les lycées sur l'organisation pédagogique, financière et l'autonomie de l'établissement.

Donnons nous les moyens d'y être efficace !!!

Nom
Prénom

Lieu, Le date

Grade et Fonction

Établissement

**MODELE DE DEMANDE
D'AUTORISATION
D'ABSENCE**

À Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon

Sous couvert de M (1)

Conformément aux dispositions (2)

- de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
- de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale

et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 11 décembre 2014 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Nevers

Il est organisé par la section départementale du SNES-FSU sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 publié au J.O.R.F. du 30 janvier 2009).

A..... Le.....

Signature.

(1) le Principal du collège ou le Proviseur du lycée

(2) conserver l'alinéa qui vous concerne suivant que vous êtes fonctionnaires ou contractuels.

Bulletin d'inscription à renvoyer au SNES-FSU

(Bourse du Travail, Bd Pierre de Coubertin, 58000 Nevers ou par courriel à snes-nievre@dijon.snes.edu)

NOM:

PRENOM:

ADRESSE :

NUMERO DE TELEPHONE :

MEL :

DISCIPLINE :

ETABLISSEMENT D'EXERCICE :

Je participerai au stage « Agir efficacement en CA » le 11 décembre à Nevers (horaire : 9h00 à 17h00).

Je prendrai le repas du midi sur place : Oui Non (entourer votre réponse).

NB. Les modalités pratiques d'organisation parviendront aux inscrits. Les adhérents du SNES seront défrayés selon le barème de la section départementale pour les frais de déplacement et de repas.